

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 26 NOVEMBRE 2020**

Délibération n°

2020069

Date de convocation : 20/11/2020

Date d'affichage : 27/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

ID : 064-216401000-20201126-2020069-DE

L'an deux mille vingt, le 26 novembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 novembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES.

Mmes Valérie RECART, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Sylvie ITHOURRIA, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS, Marie ROSPIDE.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET, pouvoir à Mme Valérie RECART – M. Frédéric ETCHEGARAY, pouvoir à M. Michel LAHORGUE.

Secrétaire de séance : M. Yannick BASSIER

OJ n°7 : Lancement d'un concours d'architecte pour le marché de maîtrise d'œuvre du futur centre associatif et d'animations.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la volonté de lancer le projet de valorisation de l'ancienne Maire située 205 Allée de Bielle Nave parcelle AB0053 afin d'implanter un centre associatif et d'animations.

Ce futur équipement structurant sera constitué de locaux associatifs destinés à l'association Biez Bat Ikastola de Bassussarry, Arcangues et à d'autres associations communales à vocation culturelle. Certains espaces seront mutualisés et pourront également être utilisés par l'ALSH communal durant les petites vacances et les vacances d'été.

Monsieur Le Maire propose de lancer un processus de consultation permettant de recueillir des propositions architecturales, de les analyser et de choisir la meilleure offre d'un point de vue technique et financier.

Il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer pour le lancement d'un appel d'offres de type concours d'architecte construit en deux phases :

- **Phase 1** : Remise d'un dossier d'œuvre permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités du candidat : références significatives de l'équipe, les références détaillées, et note méthodologique permettant d'apprécier l'organisation envisagée pour le projet – date limite de réception des candidatures fin Janvier 2021.

A l'issue de cette première phase, le pouvoir adjudicateur dressera la liste des candidats admis à présenter une offre au regard des critères de sélection des candidatures. Les 3 candidats ayant obtenu la meilleure note seront retenus pour la seconde phase.

Phase 2 : remise d'un dossier d'intentions architecturales par les trois candidats retenus :

Les candidats admis seront invités à remettre un dossier avec des intentions architecturales et les présenter. Chaque candidat retenu pour la phase 2 recevra une rémunération d'un montant de 1 500,00 €.

Sur la base des critères présentés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres retiendra la meilleure offre.

Ce calendrier prévisionnel des deux phases s'établit comme suit :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'émettre un avis favorable** pour le lancement du concours d'architectes pour le marché de maîtrise d'œuvre du futur centre associatif et d'animations ;
- **D'autoriser M. le Maire** à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Michel LAHORGUE

